

2001 - 2011



mission éducation
budget cosignature agriculture
fonction publique Loir-et-Cher
collectivités territoriales intercomm
taxe professionnelle
question écrite élus locaux
amendement proposition loi
groupe UC intervention finances
écologie

BILAN DE MANDAT



de JACQUELINE GOURAULT

amendement proposition loi rapporteur
groupe UC intervention finances
écologie

9 juin 2011



Sénatrice de Loir-et-Cher élue le 23 septembre 2001

- Vice-présidente du groupe Union centriste
- Membre de la Commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale
- Rapporteur pour avis du budget de la fonction publique
- Membre de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- Vice-présidente de la mission commune d'information sur les conséquences de la RGPP sur les collectivités territoriales et les services publics locaux
- Présidente du groupe d'amitié interparlementaire France-Irlande
- Membre des groupes d'amitié France-Liban, France-Caraïbes, France-Saint Siège, France-Viêt Nam et du groupe Chasse et Pêche, du groupe d'études de l'Élevage et du groupe d'études sur le Patrimoine Architectural
- Membre du conseil d'administration de Public Sénat
- Consultez sa Fiche Personnelle sur le site du Sénat et retrouvez sa table nominative de 2001 à 2011 : http://www.senat.fr/senateur/gourault_jacqueline010071.html

Sommaire

TRAVAIL PARLEMENTAIRE	4	Institutions/Droit	21
<i>Agriculture</i>	4	<i>Modernisation des institutions</i>	21
<i>Crise agricole/PAC</i>	5	<i>Projet de loi habilitant le gouvernement à simplifier le Droit</i>	21
<i>Défense de la viticulture</i>	5	<i>Défenseur des droits</i>	21
<i>Méthanisation</i>	5	<i>Justice</i>	22
Collectivités territoriales	5	Intérieur/Sécurité	22
<i>Délégation* aux collectivités territoriales</i>	5	<i>Sous-préfectures</i>	22
<i>Missions* en lien avec les collectivités</i>	6	<i>Vente des quasi-armes</i>	22
<i>Projet* de loi de réforme des collectivités</i>	6	<i>Expulsions</i>	22
<i>Délégation aux droits des femmes</i>	9	<i>Immigration/ droit du sol</i>	23
<i>Organisation décentralisée de la République</i>	9	<i>Création d'une délégation parlementaire au renseignement</i>	23
<i>Élus locaux</i>	9	International	23
<i>Autres sujets en lien avec les collectivités territoriales</i>	10	<i>Rapporteur de la Commission Affaires étrangères</i>	23
Environnement/Chasse	10	<i>Irak</i>	24
<i>Eau</i>	10	<i>Droits de l'Homme</i>	24
<i>Chasse</i>	11	<i>Têtes maories</i>	24
Économie	11	<i>Défense</i>	24
Éducation/Culture	12	Maintien des industries locales	24
Élections/Mode de scrutin	13	Santé/Solidarités	25
<i>Durée du mandat de sénateur</i>	13	<i>Politique petite enfance-jeunesse</i>	26
<i>« Paquet électoral » et cas de suppléance</i>	13	<i>Bioéthique</i>	26
<i>Au Parlement européen</i>	14	Transports/Aménagement du territoire	26
<i>Reconnaissance du vote blanc</i>	15	<i>Transports ferroviaires</i>	26
<i>Polynésie française</i>	15	<i>Aménagement du territoire</i>	27
<i>Sondages politiques</i>	15	<i>Développement des territoires ruraux</i>	27
Famille	15	Travail	28
<i>Lien familial</i>	15	<i>Emploi</i>	28
<i>Adoption</i>	15	<i>Réforme des retraites</i>	28
<i>Mariages</i>	15	Urbanisme	29
<i>Législation funéraire</i>	16	<i>Habitat et construction</i>	29
Finances	16	<i>Logement</i>	29
<i>Taxe professionnelle et fiscalité locale</i>	16	RAPPORTS/PUBLICATIONS	30
<i>Projets de loi de finances et collectivités territoriales</i>	17	<i>Rapports d'information</i>	30
Fonction publique	19	<i>Rapports législatifs</i>	30
<i>Rapporteur pour avis du budget de la fonction publique</i>	19	PROJETS LOCAUX SUBVENTIONNÉS PAR LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE	32
<i>Rapporteur sur le projet de loi relatif à la fonction publique territoriale</i>	20	ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)	33
<i>Projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique</i>	20	PARLEMENT EUROPÉEN	34
<i>Rapporteur du projet de loi portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique</i>	20	LEXIQUE PARLEMENTAIRE	35
<i>Disparité des régimes indemnitaires</i>	20		

TRAVAIL PARLEMENTAIRE



Crise agricole/PAC

Lors du **débat d'orientation agricole** organisé au Sénat par la Commission* de l'Économie, le 28 avril 2010, Jacqueline Gourault s'est adressée au Ministre de l'Agriculture, lui expliquant la désespérance des agriculteurs, car selon elle :

« Les agriculteurs font face non seulement à une crise économique, mais aussi à une crise morale ».

Jacqueline Gourault est intervenue pour **défendre l'agriculture**, comme un secteur fondamental de notre économie et comme un acteur essentiel de la ruralité, lors du **débat organisé au Sénat le 25 juin 2009**. Selon elle, pour sortir de la crise de la filière laitière :

« Il faut maintenir un espace rural avec des agriculteurs [...] Les réformes de la PAC ont visé, sur un fondement que je n'hésiterai pas à qualifier d'idéologique, à augmenter les quotas, ce qui revient à en supprimer l'effet, et nous croyons pouvoir penser que cette augmentation prélude à leur suppression, ainsi qu'à celle du prix d'intervention et des restitutions aux exportations. Résultat : au plus fort d'une crise conjoncturelle, l'équilibre fragile de toute une filière se mue en une hécatombe économique et sociale. Vous n'ignorez pas les situations dramatiques vécues par de nombreuses familles dont les exploitations ne trouvent pas preneur de leur collecte de lait. »

La sénatrice a **interpellé le Premier Ministre**, lors de la séance des questions d'actualité du 28 octobre 2004, concernant la **disparition de la taxe sur le foncier non bâti pour les agriculteurs** annoncée par le Président de la République :

« À un mois du rassemblement de tous les maires de France, comment comptez-vous les rassurer et leur garantir que l'autonomie fiscale ne sera pas entachée par cette décision ? Ne faut-il pas revenir sur cette décision et engager une véritable concertation avec le Parlement et tous les représentants des élus locaux pour réformer globalement et non au coup par coup la fiscalité locale ? »

* voir lexique

Défense de la viticulture

Le 20 décembre 2005, la sénatrice a **interrogé le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche sur la viticulture**, exposant les difficultés des exploitants, en particulier ceux du Loir-et-Cher :

« De nombreuses exploitations viticoles se trouvent dans une véritable situation de « faillite », le mot n'est pas trop fort, et ce quel que soit leur mode de commercialisation, à laquelle s'ajoutent, bien évidemment, les drames personnels de nombreux viticulteurs. »

Jacqueline Gourault a posé une **question écrite*** au **Ministre de l'Agriculture** et de la Pêche, le 10 novembre 2005, sur la **situation de la viticulture**, surtout dans le Loir-et-Cher, qui traverse une grave crise. Car selon la sénatrice, à la tendance à la diminution de la consommation globale de vin, s'ajoute la concurrence exacerbée de nombreux opérateurs mondiaux et les incohérences des politiques menées au niveau européen.

Méthanisation

La sénatrice de Loir-et-Cher a interrogé plusieurs fois la Ministre de l'Ecologie sur le développement de la méthanisation, via des courriers et une question écrite. En effet la méthanisation a été reconnue comme un moyen à développer puisqu'il permet de produire de l'énergie de récupération et de valoriser les déchets organiques.

Pourtant, les initiateurs des projets retenus, basés sur l'injection du biométhane dans le réseau gaz naturel, notamment en Loir-et-Cher, attendaient la publication des décrets d'application et une fixation des tarifs. Aussi, elle a demandé au Ministre de lui préciser les mesures qu'elle entendait mettre en œuvre dans le cadre du développement de la méthanisation, et dans quels délais.



Collectivités territoriales

Délégation* aux collectivités territoriales

Jacqueline Gourault a participé au **débat sur l'optimisation des moyens des collectivités territoriales**, le 20 juin 2010, suite à la publication du rapport de la Délégation aux collectivités territoriales titré : « Un nouvel atout pour les collectivités territoriales : la mutualisation des moyens ». Selon elle :

« Il faut continuer à aider les communes et les intercommunalités à développer la mutualisation. »

Lors de la réunion de la **Délégation aux collectivités territoriales consacrée aux modes de scrutin envisageables pour l'élection des conseillers territoriaux**, le 11 mai 2010, la sénatrice est intervenue. Pour Jacqueline Gourault :

« La rationalisation des périmètres de l'intercommunalité doit être prise en compte dans la détermination des circonscriptions électorales des conseillers territoriaux ».

Le 26 octobre 2009, lors de la réunion de la Délégation aux collectivités territoriales, Jacqueline Gourault a **demandé que soient réalisées des simulations** sur les lois électorales soumises **prochainement au Parlement**, et notamment pour celles concernant l'institution des conseillers territoriaux.

* voir lexique

Missions* en lien avec les collectivités

Mission commune d'information sur les conséquences de la révision générale des politiques publiques pour les collectivités territoriales et les services publics locaux

Le 17 mai 2011, Jacqueline Gourault a fait un déplacement avec la mission RGPP dans le Loiret. A l'initiative de M. Éric Doligé, membre de la Mission, qui préside le conseil général du Loiret, les membres de la mission ont rencontré les services de l'Etat de la région Centre et du département du Loiret.

Le 16 février dernier, dans le cadre de la mission sur les conséquences de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), **Jacqueline Gourault, vice-présidente de cette mission, a interrogé le Ministre du Budget**, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, François Baroin, sur le non-remplacement des fonctionnaires car selon elle :

« Le slogan du "1 sur 2" a le mérite d'être simple, mais je crains qu'il ne soit devenu simpliste ».

Mission temporaire sur l'organisation et l'évolution des collectivités

En juin 2009, Jacqueline Gourault et Yves Krattinger ont écrit le **rapport d'information « Faire confiance à l'intelligence territoriale »**, fait au nom de la mission commune d'information. Après un rapport d'étape publié en mars 2009, la mission sur l'organisation et l'évolution des collectivités a souhaité approfondir ses analyses sur la gouvernance, la clarification des compétences et les finances locales.

En tant que rapporteur de cette mission temporaire, Jacqueline Gourault a **présenté les premières préconisations, notamment en ce qui concerne le couple communes/intercommunalité**, lors du débat sur les collectivités locales du 18 mars 2009. Selon elle :

« La reconnaissance du couple formé par la commune et l'intercommunalité s'impose aujourd'hui à tous. Nous prenons acte de sa formidable réussite ».

En octobre 2008, Jacqueline Gourault a été nommée **membre de la mission temporaire sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales**. Créée le 15 octobre 2008, cette mission a pour but de réfléchir et de formuler des propositions sur la réforme de l'organisation territoriale. La mission est aussi appelée « mission Belot », du nom de son président, le sénateur Claude Belot.

Projet* de loi de réforme des collectivités

Le 7 juin 2011, lors de l'examen du projet de loi répartissant le nombre des conseillers territoriaux dans chaque département et dans chaque région, la sénatrice a interrogé le ministre en charge des collectivités territoriales sur **le futur découpage des territoires pour élire les conseillers territoriaux** :

« J'espère que le bon sens paysan sera appliqué et que l'on tiendra compte de l'intercommunalité qui est en train de se mettre en place et que les bassins de vie des futures circonscriptions seront respectés ».

Jacqueline Gourault a interrogé le Ministre en charge des Collectivités territoriales, Philippe Richert, lors de la séance des questions d'actualité au gouvernement du jeudi 12 mai 2011. Elle lui a fait part **des difficultés de mise en œuvre de la réforme des collectivités en ce qui concerne l'intercommunalité et notamment les fusions de communautés** :

« Il va falloir supprimer des conseillers communautaires et vice-présidents qui travaillent depuis 4 ans et qui n'ont pas démerité » a-t-elle protesté.

Votant contre le projet de loi de réforme des collectivités territoriales, la sénatrice est intervenue le 9 novembre 2010 pour une explication de vote dans laquelle elle parle d'une occasion manquée. Jacqueline Gourault déplore le fait que certains principes essentiels d'une réorganisation locale n'aient pas été respectés comme la parité, les libertés locales ou encore le pluralisme politique concernant le mode de scrutin.

Suppléante de la commission mixte paritaire* pour le texte de la réforme des collectivités, Jacqueline Gourault a déploré que le texte finalement retenu reprenne tout ce qui était contesté par les uns et les autres, le 4 novembre 2010 elle a ainsi déclaré :

« Le compromis obtenu par la CMP est un coup dur pour le Sénat. »

Lors de la séance du 7 juillet 2010, Jacqueline Gourault a **expliqué pourquoi elle s'abstiendrait de voter le projet de loi de réforme des collectivités territoriales**. Malgré le travail sur l'intercommunalité qu'elle salue, le mode de scrutin des conseillers territoriaux reste un point non satisfaisant :

« En tant que vice-présidente de l'association des maires de France, ou AMF, je ne peux que me satisfaire de cette partie du texte sur l'intercommunalité. [...] Il a été question du mode de scrutin. Je reste pour ma part très attachée au mode de scrutin mixte. »

Le 29 juin 2010, Jacqueline Gourault a pris la parole lors de la discussion générale **du projet de loi relatif à la réforme des collectivités, en seconde lecture. La sénatrice a rappelé la position des sénateurs centristes** et leur volonté de voir les conseillers territoriaux élus par un scrutin mixte, avec une dose de proportionnelle :

« Nous avons toujours réclamé une dose de proportionnelle, je dis bien « une dose ». Car aujourd'hui on a tendance à nous opposer que le scrutin uninominal est le seul garant de la représentation des territoires. Eh bien, figurez-vous que nous sommes d'accord ! C'est la raison pour laquelle nous avons proposé 80 % de scrutin majoritaire à deux tours. »

En deuxième lecture, Jacqueline Gourault a déposé un amendement visant à avancer la date d'entrée en vigueur de la procédure exceptionnelle d'achèvement de la couverture totale du territoire par des structures intercommunales à fiscalité propre au 1^{er} mars 2013 au lieu du 1^{er} juillet 2013. Ce dernier a été adopté le 28 juin 2010. Les associations de maires et de présidents de communautés s'étant unanimement prononcées pour l'institution d'une date butoir, pour la couverture totale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la résorption des enclaves et des discontinuités territoriales, suffisamment éloignée des prochaines élections municipales afin de ne pas paralyser les débats qui les précéderont.

La sénatrice de Loir-et-Cher explique le refus de la Commission des Lois d'adopter le mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours ainsi que les différents amendements qu'elle a choisis de déposer et qui ont d'ailleurs été adoptés, le 16 juin 2010. Selon elle :

« Le Sénat a fait son job et continuera de le faire lors de la deuxième lecture qui débutera le 28 juin, afin de jouer pleinement son rôle de défenseur des collectivités territoriales. »

Jacqueline Gourault **s'est abstenue sur le projet de loi de réforme des collectivités territoriales**, le 12 février 2010, malgré ses dix amendements retenus par la Commission des Lois.

Lors des débats sur la réforme des collectivités territoriales, le Sénat a validé la création du conseiller territorial. Le 9 février 2010, Jacqueline Gourault a indiqué qu'il s'agissait de trouver un mode de scrutin équitable qui respecte les territoires pour élire le conseiller territorial :

« La création du conseiller territorial doit naturellement s'accompagner d'un mode de scrutin qui respecte les territoires. »

Le 27 janvier 2010, Jacqueline Gourault est intervenue pour une explication de vote lors de la séance sur la réforme des collectivités territoriales. Selon elle :

« La réforme en quatre projets de loi présente en effet des inconvénients majeurs : beaucoup l'ont répété semaine après semaine, nous n'avons aucune vision sur la répartition des compétences. En d'autres termes, la charrue a souvent été mise avant les bœufs. »

* voir lexique

Le 19 janvier 2010, la sénatrice est intervenue lors de la discussion générale du projet de loi de réforme des collectivités territoriales, regrettant le manque de vision globale de cette réforme.

« Pour conclure, si je regrette le manque de vision globale de cette réforme, je veillerai toutefois à défendre un certain nombre de principes : les libertés locales, le pluralisme politique, la parité, ainsi que l'équilibre territorial entre les parties les plus peuplées de notre territoire et les zones rurales, ce qui est très important ».

En première lecture, Jacqueline Gourault a déposé un **amendement** visant à **abaisser le seuil démographique de création d'une communauté d'agglomération de 50 000 habitants à 30 000 habitants**, dès l'instant où elle comprend la commune chef-lieu du département.

Il s'agissait ainsi de répondre à la nécessité de renforcer l'intercommunalité à fiscalité propre autour des chefs-lieux de départements ruraux. Cet amendement a été **adopté** en séance publique, le 19 janvier 2010.

Lors de cette même séance du 19 janvier 2010, la sénatrice centriste a fait adopter un **amendement proposant de rendre les deux seuils envisagés, limitation à 15 du nombre de vice-présidence et à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, alternatifs et non cumulatifs**. La limitation à 15 des vice-présidents membres du bureau pouvant conduire à ce que certains vice-présidents n'en soient pas membres, alors que certains membres du conseil, non vice-présidents, pourraient l'être.

Le 16 décembre 2009, lors de l'examen du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux, **Jacqueline Gourault a regretté la méthode employée pour la réforme des collectivités territoriales et ses conséquences sur la parité. Selon elle la création du conseiller territorial pose un problème constitutionnel : celui de la tutelle d'une collectivité sur une autre. Elle pose ainsi la question suivante :**

« Comment concilier la création du conseiller territorial avec l'interdiction, posée par la Constitution, de la tutelle d'une collectivité sur une autre ? »

Jacqueline Gourault a déposé **une quarantaine d'amendements en Commission sur le projet de loi de réforme des collectivités territoriales**, le 10 décembre 2009.

Questionnaires liés à la réforme des collectivités territoriales

La réforme des collectivités a eu un impact important sur les communes, notamment celles du Loir-et-Cher. Ainsi Jacqueline Gourault a envoyé deux questionnaires aux maires de son département afin de recueillir leurs avis, l'un avant la réforme, et l'autre après.

Le premier, envoyé en novembre 2009, a montré que **les maires du Loir-et-Cher étaient en attente d'une réforme globale et non morcelée** pour les collectivités territoriales, pour des évolutions profondes, en contradiction totale avec le conservatisme souvent attribué aux élus locaux. Ce questionnaire a aussi montré un attachement des maires à leurs communes et l'utilité de cet échelon. Ce qui n'empêche pas la nécessité de se regrouper au sein des intercommunalités pour plus d'efficacité. Redonner des perspectives aux collectivités étant l'objectif voulu par tous.

Le second questionnaire, envoyé début 2011, concernait le **seuil à partir duquel le scrutin de liste serait obligatoire pour les futures élections municipales**. Il ressort de cette étude que 55 % des maires du Loir-et-Cher sont défavorables à l'abaissement du seuil de population pour le scrutin de liste craignant principalement une politisation de l'élection municipale. Le maintien du panachage étant aussi important pour les électeurs, véritable reflet de la représentativité. Le manque de candidats et de femmes pour constituer des listes a aussi été soulevé.

Délégation aux droits des femmes

Le 17 juin 2010 Jacqueline Gourault a été entendue par la **Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, dans le cadre du projet de loi de réforme des collectivités territoriales** en tant que vice-présidente du Mouvement Démocrate. Elle affirme ceci :

« L'amendement gouvernemental marque un retour en arrière par rapport aux scrutins régionaux qui favorisaient la parité. C'est même contraire à la Constitution dont l'article premier édicte dans son deuxième alinéa que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électifs ».

En tant que **vice-présidente de l'Association des maires de France (AMF)**, le 25 février 2010, Jacqueline Gourault a été **auditionnée par la Délégation aux droits des femmes, occasion de revenir sur le mode d'élection des conseillers territoriaux**. Selon elle il faut *« un scrutin proportionnel appliqué au niveau régional »*.

Organisation décentralisée de la République

Jacqueline Gourault est intervenue sur le **projet de loi constitutionnelle relatif à l'organisation décentralisée de la République concernant le régime des départements et régions d'outre-mer**. Elle a exprimé le **soutien du groupe de l'Union Centriste au sous-amendement** de Jean-Paul Virapoullé visant à maintenir La Réunion dans le cadre actuel de l'article 73 de la Constitution, article qui définit le régime juridique d'assimilation législative des départements et régions d'outre-mer.

Élus locaux

En avril dernier, Jacqueline Gourault a été à l'origine d'une **proposition de loi sur la sécurisation de l'indemnité de fonction des maires des petites communes**, le président du groupe de l'Union centriste, François Zocchetto, en étant co-signataire.

Lors du **débat sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales**, le 30 juin 2009, la sénatrice de Loir-et-Cher a défendu le maintien de la capacité d'initiative des élus locaux. Elle dit en effet ceci :

« Les femmes et les hommes élus de notre pays doivent conserver leur capacité d'initiative pour continuer à mener des politiques créatives, audacieuses et répondant aux besoins de leurs territoires. »

Jacqueline Gourault a cosigné la **proposition de loi tendant à étendre aux membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** ayant reçu délégation le régime indemnitaire et la protection pénale des conseillers municipaux délégués, déposée le 13 décembre 2007.

La sénatrice a cosigné une **proposition de loi tendant à garantir le droit d'expression des élus locaux**, le 2 novembre 2005.

Lors de la séance sur le **projet de loi relatif aux libertés et aux responsabilités locales**, le 1^{er} juillet 2004, Jacqueline Gourault est intervenue :

« Les modalités de calcul de la nouvelle redevance d'archéologie préventive, définies par une circulaire interministérielle du 5 novembre 2003 prise en application de la loi du 1^{er} août 2003, conduisent en réalité à des aberrations. [...] Ce qui pose problème, c'est non pas le pourcentage et le montant de la taxe, dont on reconnaît l'utilité pour le financement de l'archéologie préventive, mais plutôt le choix du terrain d'assiette de l'aménagement réalisé. »

Le 16 janvier 2002, Jacqueline Gourault est intervenue **pour défendre un amendement en lien avec les délibérations relatives à la formation des élus locaux** concernant le projet de loi relatif à la démocratie de proximité.

Autres sujets en lien avec les collectivités territoriales

Le 12 mai 2004, la sénatrice de Loir-et-Cher a cosigné une **proposition de loi tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet**.

Le 18 décembre 2003, Jacqueline Gourault est intervenue lors de l'examen du **projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française** :

« Ce texte doit nous faire réfléchir sur les nouveaux liens à construire entre cette collectivité d'outre-mer et la France métropolitaine. En conduisant cette réforme de la décentralisation, on a pris en compte la diversité des territoires. Mais peut-être faudrait-il repenser les nouveaux rapports à structurer entre la République et les territoires d'outre-mer. »

projet loi stations-service
développement France
méthanisation taxe
normes eau

Environnement/ Chasse

Jacqueline Gourault a attiré l'attention du **Ministre de l'Écologie**, via une **question écrite** posée le 10 mars 2011, sur **l'avenir de la filière des installations photovoltaïques**. Un décret visant à faire disparaître, pour trois mois, l'obligation d'achat qu'ont les distributeurs d'électricité, inquiète les professionnels du secteur qui sont mis en difficulté paradoxalement puisque le gouvernement affiche une politique de développement des énergies renouvelables.

La sénatrice de Loir-et-Cher a **interpellé la Ministre de l'Écologie**, du Développement durable, des Transports et du Logement sur le **développement de la méthanisation en France**, le 27 janvier 2011, via une question écrite. La publication des décrets d'application et une fixation des tarifs étant attendues, elle demande ainsi des précisions sur les mesures qu'elle entend mettre en œuvre dans le cadre du développement de la méthanisation.

Le 16 avril 2010, Jacqueline Gourault a posé une **question écrite au Ministre de l'Écologie sur les obligations de mise aux normes des stations-service**. Elle souhaite savoir si des aménagements sont prévus pour l'accompagnement dans la mise en œuvre des nouvelles normes des stations-service.

La sénatrice a posé une **question écrite au Ministre de l'Écologie**, le 28 octobre 2008, à propos de la **taxe kilométrique poids lourds**, lui demandant de réaliser une étude d'impact de cette nouvelle taxe sur la compétitivité des territoires et sur l'ensemble de la filière transport.

Eau

Jacqueline Gourault est intervenue lors de la séance du 7 septembre 2006, sur le **projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques** :

« En prévision des périodes plus sèches, le stockage de l'eau, quand elle est abondante, est une mesure de bon sens qui répond au principe de précaution ».

Le 22 juin 2004, la sénatrice est intervenue concernant la **proposition de loi sur la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau**, défendant cette coopération :

« En conclusion, je dirai qu'aider les populations à accéder à une eau de qualité participe au rayonnement de notre pays et relève de notre devoir de citoyens du monde. »

Chasse

Jacqueline Gourault est intervenue le 10 juin 2003 pour défendre le **projet de loi relatif à la chasse** :

« Madame la ministre, parce que votre texte est un point de départ très satisfaisant qui permettra à tous les acteurs du monde rural de reprendre le chemin du dialogue, le groupe de l'Union centriste le votera. »

En mai dernier, la sénatrice de Loir-et-Cher a soutenu la proposition de loi visant à moderniser le droit de la chasse.



Economie

Le 7 mai 2009, Jacqueline Gourault a posé une **question écrite au Ministre de l'Économie, sur la suppression de la demi-part fiscale supplémentaire accordée aux parents isolés**.

Jacqueline Gourault a **cosigné** une proposition de loi tendant à prévenir le **surendettement**, déposée le 27 novembre 2008.

Jacqueline Gourault a **interpellé le Ministre de l'Économie**, des Finances et de l'Emploi sur le **financement de la filière hippique française** concernant les conséquences de la remise en cause du système français de prise de paris, le 27 septembre 2007.

Lors des questions d'actualité du 17 novembre 2006, Jacqueline Gourault a **interpellé le Ministre de l'Économie sur les relations budgétaires entre l'État et les collectivités territoriales**, dénonçant la réduction de plus en plus importante faite par l'Etat de l'autonomie financière et politique des collectivités.



Education/Culture

Lors de la séance des **questions cribles** du 8 février 2011, la sénatrice a **interpellé le Ministre de l'Éducation nationale** sur l'aggravation des **inégalités sociales dans le système scolaire** :

« Jamais notre école n'a été aussi inégalitaire ».

Le 25 novembre 2010, Jacqueline Gourault a **interpellé le Ministre de l'Éducation nationale**, de la Jeunesse et de la Vie associative, via une question écrite, sur les **conséquences de la fermeture des classes pour le paiement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) par les communes** ; ces dernières ne pouvant pas toujours assumer cette charge financière.

Lors de la séance des **questions d'actualité** du 17 juin 2010, Jacqueline Gourault a interrogé le Ministre de l'Éducation sur le **financement des écoles privées**.

Malgré l'adoption de la loi Carle en octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre écoles publiques et privées sous contrat d'association qui accueillent des élèves scolarisés hors commune de résidence, deux points resteraient à résoudre selon la sénatrice :

« La loi Carle indique clairement qu'un décret est nécessaire pour préciser la notion de capacité d'accueil des écoles des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) dont dépend le financement des élèves qui fréquenteraient une école privée. À ce jour, nous attendons toujours la publication de ce décret. Deuxième point : comme pour l'enseignement public, la loi reconnaît des cas dérogatoires et l'un d'entre eux pose des difficultés d'interprétation, en effet, il est admis qu'une dérogation est possible lorsqu'un frère ou une sœur fréquente un établissement scolaire de la même commune d'accueil. La question est donc : quel est le niveau d'établissement scolaire visé par cette disposition ? »

Le 3 mai 2010, lors de l'**examen de la proposition de loi tendant à faciliter l'accès aux stages des étudiants et élèves travailleurs sociaux**, Jacqueline Gourault est intervenue. Cette proposition de loi, déposée par Nicolas About et Sylvie Desmarescaux, étend temporairement l'exemption d'obligation de gratification pour les stages de ces étudiants et élèves travailleurs sociaux.

Lors de l'examen de la proposition de loi déposée par les membres du groupe RDSE (Rassemblement démocratique et social européen) visant à **supprimer le service d'accueil minimum dans les écoles pour les communes de moins de 2000 habitants**, Jacqueline Gourault a **rappelé les raisons de son opposition à ce dispositif**.

Le 1^{er} avril 2010 Jacqueline Gourault a posé une **question écrite** au Ministre de l'Éducation nationale sur la situation préoccupante des **auxiliaires de vie scolaire (AVS)** dont le nombre diminue progressivement et qui pourrait ainsi aller jusqu'à leur disparition.

La sénatrice du Loir-et-Cher a adressé une **question écrite au Ministre de l'Éducation nationale le 4 octobre 2007 concernant les conditions de scolarisation des enfants handicapés**, soulevant déjà le problème des AVS et le manque de places en classe d'intégration scolaire (CLIS) et en unité pédagogique d'intégration (UPI).

Lors de la séance du 26 juin 2008, sur le **projet de loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire**, Jacqueline Gourault est intervenue :

« *Le premier élément à souligner, c'est le respect que l'on doit aux collectivités territoriales et aux maires qui savent assumer leurs responsabilités, en cas d'absence d'enseignants, pour ne pas laisser les enfants tous seuls dans la nature. Quoiqu'on en dise, il existe souvent une bonne coordination entre les maires, les directeurs d'école et les enseignants.* »

Le 22 juin 2006, Jacqueline Gourault a posé une **question écrite au Ministre de l'Éducation concernant les étudiants élus** qui sont souvent convoqués en même temps à une réunion de conseil paritaire et à un examen. Par conséquent ils se rendent à leur examen au détriment de leur mission de représentants.

La sénatrice a interpellé le Ministre de l'Éducation via une **question écrite**, le 7 avril 2005, concernant les préoccupations des **professeurs de biologie-géologie**. Ces derniers étant inquiets d'une part pour leurs conditions d'enseignement des SVT et d'autre part pour la formation des professeurs de SVT qui pourrait être placée au niveau de master pour assurer une équivalence européenne.

Le 16 décembre dernier, la sénatrice a posé une **question écrite au Ministre de la Culture sur l'utilisation des archives publiques** suite aux craintes formulées par les généalogistes.

Le gouvernement ayant indiqué qu'il envisageait de modifier le cadre juridique de l'accès aux archives en autorisant l'utilisation de ces dernières par le biais de licences payantes gérées par des sociétés privées.



Elections/ Mode de scrutin

Durée du mandat de sénateur

Jacqueline Gourault a **cosigné la proposition de loi portant réforme de la durée du mandat et de l'âge d'éligibilité des sénateurs** ainsi que de la composition du Sénat, le 22 mai 2003.

« Paquet électoral » et cas de suppléance

La sénatrice est intervenue lors de la séance publique dédiée à l'**examen des textes constitutifs du « Paquet électoral »**, le 2 mars dernier, défendant un amendement pour supprimer la création d'un nouveau cas de suppléance pour les députés et sénateurs :

« *Il convient de faire attention à ce que j'appellerai « le double effet Kiss Cool ». En effet, vous êtes élu sénateur ou député et, profitant de cette situation, vous vous faites élire dans l'autre assemblée en maintenant un suppléant : cela augure une représentativité parlementaire un peu particulière et un renouvellement certainement limité.* »

Jacqueline Gourault a fait voter, le 28 février 2011, **un amendement au projet de loi organique relatif à l'élection des députés**, visant à supprimer les alinéas 4, 7 et 10 de l'article 4 bis. En effet, l'article 4 bis permettait d'ajouter un nouveau cas de suppléance : le suppléant d'un député qui serait élu au Sénat pourrait siéger à l'Assemblée de façon pérenne, et cela même si le titulaire était appelé ensuite au gouvernement. Cependant aujourd'hui le mandat de député est incompatible avec celui de sénateur. En cas d'élection au Sénat, la perte du mandat de député est immédiate et automatique. Cette déchéance du mandat de député étant applicable aussi bien au titulaire qu'à son suppléant. Les dispositions de l'article 4 bis étaient donc contraires à celles du code électoral en vigueur fixant l'incompatibilité des mandats de député et sénateur.

L'article 4 bis prévoyait que les députés élus, au cours de leur mandat, au Sénat ou au Parlement européen seraient remplacés par leur suppléant.

Au Parlement européen

En mai dernier, Jacqueline Gourault a **voté contre le projet de loi relatif à l'élection des représentants au Parlement européen** car ce ne seront pas les suivants de liste qui seront élus, mais les députés qui éliront parmi eux ceux qui iront siéger au Parlement européen.

Le 23 juin 2010, lors de l'examen de la **proposition de loi rétablissant une circonscription unique pour l'élection des représentants français au Parlement européen**, présentée par M. Collin et plusieurs de ses collègues du groupe RDSE, la sénatrice a soutenu ce texte :

« La distance entre les députés européens et leurs concitoyens est plus une question de personnalité qu'une question de circonscription électorale.[...] Des listes nationales offrent, par ailleurs, une plus grande lisibilité politique, et ce d'autant que le découpage des circonscriptions me paraît un peu curieux. »

Jacqueline Gourault est intervenue le 17 juin 2003, en tant que rapporteur de la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil modifiant l'élection des représentants au Parlement européen** :

« Parce que la décision du Conseil permet de rendre plus lisible le scrutin européen par l'établissement formel de principes communs à l'ensemble des États membres, et parce qu'elle traduit la reconnaissance du rôle du Parlement européen, je vous demande d'adopter le présent projet de loi. »

Jacqueline Gourault a pris la parole lors de l'examen du **projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux, des représentants au Parlement européen, et à l'aide publique aux partis politiques**, le 12 mars 2003, exprimant la déception du groupe centriste :

« La conclusion que tire le groupe de l'Union centriste de l'examen du projet de loi relatif à la réforme de l'élection des conseillers régionaux et des membres du Parlement européen pourrait se résumer à deux mots simples, deux mots de déception : quel dommage ! »

Le 7 mars 2003, Jacqueline Gourault a défendu l'amendement déposé par le groupe Union centriste concernant le **projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux, des représentants au Parlement européen, et à l'aide publique aux partis politiques**. La sénatrice défend la parité :

« Pour mettre en œuvre une véritable parité, nous ne pouvons plus nous contenter de mesures incomplètes, de demi-mesures. Il faut aller plus loin et ne pas s'arrêter à de simples mesures « cosmétiques ». Ainsi, il est de notre devoir de nous poser la question cruciale de savoir où se trouve réellement le pouvoir. »

Reconnaissance du vote blanc

En avril 2011, la sénatrice de Loir-et-Cher a **cosigné une proposition de loi** du sénateur centriste Daniel Dubois tendant à **reconnaître le bulletin blanc dans les élections**.

Jacqueline Gourault avait déjà cosigné une proposition de loi tendant à **reconnaître le vote blanc**, le 11 juin 2007.

Polynésie française

Le 31 mai dernier, Jacqueline Gourault a **défendu le pluralisme** lors de la séance publique sur le projet de loi organique relatif au fonctionnement des institutions de la Polynésie française. Elle souhaitait abaisser le seuil d'accessibilité au second tour des élections des représentants de l'Assemblée de Polynésie à 10% des suffrages exprimés et non des électeurs inscrits. Finalement un compromis a été adopté, à 12,5% des suffrages exprimés, préservant le pluralisme et la stabilité pour la Polynésie française.

Sondages politiques

Le 14 février 2011, Jacqueline Gourault a fait une **intervention lors de la discussion de la proposition de loi sur les sondages** proposée par les sénateurs Hugues Portelli (UMP) et Jean-Pierre Sueur (PS) visant à mieux garantir la sincérité du débat politique et électoral, elle a affirmé :

« La vraie liberté, c'est la connaissance, la vérité, la sincérité de l'information »

cosigné
funéraire légiférer
résolution
proposition mariages
proches garde
adoptions projet

Famille

Lien familial

Jacqueline Gourault a **cosigné une proposition de résolution**, le 13 juillet 2010, pour permettre au parent français d'enfants franco-japonais de **maintenir le lien familial** en cas de séparation ou de divorce.

Adoption

Le 25 novembre 2005, Jacqueline Gourault a cosigné une **proposition de loi visant à améliorer les procédures et le suivi des adoptions**.

Mariages

La sénatrice est intervenue lors de la séance du 4 octobre 2006, sur le **projet de loi relatif au contrôle de la validité des mariages** :

« Il convient toutefois de rester prudent dans la mesure où un tel texte pourrait aboutir à suspecter tous les mariages mixtes d'être frauduleux. Ce serait une conclusion hâtive. Il faut bien garder cela à l'esprit, Monsieur le Garde des sceaux, et ne pas rendre les mariages binationaux impossibles du fait d'une réglementation qui ne concernerait que 800 cas par an. »

Législation funéraire

Lors de la séance du 22 juin 2006 sur la **proposition de loi relative à la législation funéraire**, Jacqueline Gourault est intervenue :

« Si tous les membres de mon groupe ont trouvé normal de légiférer sur le statut des cendres, afin de garantir, dans un souci éthique, le respect et la protection qui sont dus aux restes du corps humain, certains d'entre eux ont regretté que les familles soient privées du droit de conserver dans un lieu privé l'urne contenant les cendres de leurs proches. »

séance
budget
projet
finances
État
collectivités
loi

Finances

Taxe professionnelle et fiscalité locale

En juin 2010, Jacqueline Gourault a **cosigné une proposition de résolution relative à la mise en œuvre de la contribution économique territoriale (CET)** qui avait pour objet de préciser le calendrier de la première clause de revoyure prévue en 2010

La sénatrice est intervenue lors de la **discussion générale sur la suppression de la taxe professionnelle**, le 18 novembre 2009, votant contre, elle a affirmé, de nouveau :

« On a mis la charrue avant les bœufs, cette réforme n'est pas menée dans le bon ordre ! »

Le 17 novembre 2006, Jacqueline Gourault a **interpellé le Ministre de l'Économie sur la réforme de la taxe professionnelle et la réduction de l'autonomie financière des collectivités**, lors de la séance des questions d'actualité :

« Monsieur le ministre, à quelques jours de l'ouverture à la fois du congrès des maires et du débat budgétaire au Sénat, je souhaiterais vous alerter sur le fossé qui ne cesse de se creuser entre les collectivités locales et l'État. En effet, depuis plus de vingt ans, avec une constance malheureusement exemplaire, l'État réduit l'autonomie financière et politique de nos collectivités. »

Jacqueline Gourault a **interpellé le Ministre de l'Intérieur concernant le calcul des concours financiers de l'État aux collectivités locales**, le 12 avril 2005.

La sénatrice a **interpellé le Ministre des Collectivités Territoriales**, le 17 novembre 2005, sur les relations entre l'État et les collectivités, et plus particulièrement sur les difficultés de financement des projets locaux par les agences de l'eau depuis que l'État a prélevé de leurs réserves d'importantes sommes pour alimenter son propre budget et depuis que le Fonds national pour le développement des adductions d'eau a été supprimé :

« Monsieur le ministre, l'État étant responsable de cette situation délicate, quels moyens comptez-vous donner aux collectivités locales pour leur permettre, via les agences de l'eau ou par un autre biais, d'assumer les charges qui sont les leurs ? »

Projets de loi de finances et collectivités territoriales

Pour 2011

Le 3 décembre 2010, concernant la **mission « relations avec les collectivités territoriales »**, Jacqueline Gourault a énoncé les propos suivants pour faire part des inquiétudes des collectivités concernant leurs ressources financières :

« Je voudrais relayer ici l'angoisse des élus. Ce gel fait suite à la réforme de la taxe professionnelle, qui correspond à une recentralisation fiscale : l'État dispose désormais de deux leviers d'action sur les recettes des collectivités locales. Celles-ci craignent donc de ne plus pouvoir assumer leurs missions. »

Lors de la séance publique du 30 novembre 2010, Jacqueline Gourault est intervenue lors du **projet de loi de finances pour 2011, à propos du gel des dotations aux collectivités locales :**

« Monsieur le ministre, malgré les paroles rassurantes de Mme Lagarde, les Français savent que la situation n'est pas bonne et que les temps à venir vont être durs. Or si les collectivités locales n'ont plus les moyens de mettre en œuvre un certain nombre de politiques de proximité, la situation deviendra de plus en plus insupportable pour nos concitoyens. Il faut que le gouvernement en prenne conscience avant qu'il ne soit trop tard. »

Le 26 novembre 2010, Jacqueline Gourault a déposé **un amendement contre la désertification médicale**. Elle propose d'élargir les conditions de remboursement anticipé du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour les maisons de santé. **Son amendement a été adopté à l'unanimité dans le cadre du budget 2011.**

Pour 2008

Lors de la séance du 5 décembre 2007, sur le **projet de loi de finances pour 2008**, la sénatrice a rappelé ceci :

« Nous connaissons les incidences de la décentralisation sur les départements et sur les régions. Mais je voudrais attirer votre attention, Madame la Ministre, sur les effets qu'elle produit aussi sur les communes, et donc sur les intercommunalités. L'idée s'est répandue selon laquelle la décentralisation ne touche que les départements et les régions. Or, par ricochet, elle concerne aussi les communes et les intercommunalités. »

Lors de la séance du 27 novembre 2007, sur le **projet de loi de finances pour 2008** et les impacts sur les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault a affirmé ceci :

« Les projets de loi de finances vont toujours dans le même sens pour les collectivités locales. Premièrement, la dépendance est de plus en plus grande à l'égard des dotations de l'État, à la suite de nombreuses mesures de dégrèvement ou d'exonérations décidées et compensées par l'État. Deuxièmement, les mesures visent à entraver la liberté fiscale des collectivités et donc leur autonomie. Troisièmement, ces dispositifs ont des conséquences néfastes pour la cohérence et la lisibilité du citoyen. Enfin, quatrièmement, les relations entre l'État et les collectivités locales deviennent difficiles, voire tendues, engendrant une assez grande incompréhension. »

Pour 2007

Jacqueline Gourault est intervenue lors de la séance du 7 décembre 2006, concernant le **projet de loi de finances pour 2007**, plus particulièrement le programme 113 « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique » et surtout sur l'action 1 « Urbanisme, planification et aménagement ».

Pour 2006

La sénatrice est intervenue lors de la séance consacrée au **projet de loi de finances pour 2006**, le 30 novembre 2005, concernant les suppressions de postes de fonctionnaires :

« À ceux qui considèrent que les propositions de suppressions d'emplois dans le présent projet de loi de finances constituent un effort minime et que l'État devrait réduire plus drastiquement et systématiquement les personnels de l'État, je tiens tout de même à préciser - telle est mon intime conviction - que la baisse des effectifs ne doit pas constituer une fin en soi, un objectif primordial du budget, déconnecté de ses autres éléments. »

Le 29 novembre 2005, Jacqueline Gourault est intervenue lors de la séance sur le **projet de finances pour 2006**, déplorant la récurrence du débat :

« Chaque année le débat sur les recettes des collectivités territoriales conduit, à peu de chose près, au même constat. L'État tente d'allier maîtrise de son budget et respect de ses engagements envers les collectivités locales. Ces dernières réclament les moyens leur permettant d'exercer leurs missions. Mais aussi, chaque année, les collectivités locales constatent la lente et inexorable réduction de leur autonomie fiscale et, en définitive, de leur autonomie tout court. Elles se voient chaque année installées dans l'instabilité et, finalement, conduites à des difficultés d'action, voire à l'immobilisme. »

Pour 2005

Lors de la séance sur le **projet de loi de règlement portant règlement définitif du budget de 2005**, le 28 juin 2006, Jacqueline Gourault a questionné le Ministre aux Collectivités territoriales sur la gestion des ressources humaines des services déconcentrés de l'État et surtout des préfectures :

« Monsieur le ministre, ma question est double : quelles sont les répercussions des dispositions du projet de loi portant règlement définitif du budget de 2005 sur le plan national de requalification ? Quelles évolutions envisagez-vous, sachant qu'il est urgent, compte tenu de l'importance des départs à la retraite cette année, de prendre rapidement les mesures adéquates ? »

Puis la sénatrice est intervenue sur la question du **vote électronique, défendant ce nouvel outil** :

« Le développement de cette nouvelle procédure de vote me paraît indispensable à trois égards : d'un point de vue environnemental, d'un point de vue économique, et, enfin, d'un point de vue démocratique, en ce qu'il va favoriser la participation des citoyens. »

Le 27 juin 2006, Jacqueline Gourault a interrogé le gouvernement sur le **projet de loi de règlement portant règlement définitif du budget de 2005**.

« J'aimerais savoir, Madame le Ministre, pourquoi la ligne budgétaire concernant le surcoût des OPEX [dépenses d'exploitation] ne prend en compte que les primes versées aux personnels mobilisés. Un coût global incluant également les efforts en termes d'équipement correspondrait davantage à la réalité. »

Lors de l'examen du **projet de loi de finances rectificative pour 2005**, le 20 décembre 2005, Jacqueline Gourault a présenté un amendement visant à réintégrer les EPCI issus d'une fusion dans le droit commun ; cet amendement ayant été adopté lors de l'examen de la loi de finances mais supprimé ensuite par la commission mixte paritaire*.

Jacqueline Gourault a posé une **question orale sans débat*** au Ministre du Budget le 9 mars 2005 à propos d'un projet de décret soumis à l'avis du comité des finances locales sur les **concours financiers de l'État aux collectivités territoriales**, dans le cadre du projet de loi de finances 2005 ; ce décret pouvant avoir des conséquences importantes, pénalisant certaines communes, notamment de la région Centre.

Le 8 décembre 2004, Jacqueline Gourault est intervenue lors de l'examen du **projet de loi de finances pour 2005** concernant les départements et territoires d'outre-mer, rappelant les problèmes auxquels ces territoires sont confrontés.

* voir lexique

La sénatrice de Loir-et-Cher est intervenue le 3 décembre 2004 lors de la séance sur le **projet de loi de finances pour 2005**, concernant les crédits consacrés à la fonction publique.

Le 2 décembre 2004, Jacqueline Gourault est intervenue concernant le **projet de loi de finances pour 2005**, plus particulièrement sur le **budget alloué à la sécurité civile**, saluant l'initiative du Gouvernement, qui, grâce à cette loi, a fait avancer les services d'incendie et de secours vers la modernité et l'efficacité.

Pour 2004

Le 2 décembre 2003, lors de l'examen du **projet de loi de finances pour 2004**, Jacqueline Gourault est intervenue concernant la décentralisation et surtout l'influence qu'ont les collectivités sur leur budget :

« Cette évolution doit conduire à refonder le dialogue entre les collectivités et l'État, qu'il s'agisse des compétences transférées, des dotations attribuées ou de la fiscalité locale : bref, à mieux associer les collectivités locales aux décisions qui ont une influence sur leur budget. »

Le 1^{er} décembre 2003, sur le **projet de loi de finances pour 2004**, Jacqueline Gourault est intervenue, concernant le budget du Ministère des Affaires Étrangères, affirmant son soutien au Ministre de l'époque :

« Nous savons combien vous êtes personnellement attaché à la modernisation de votre département ministériel. Pour entreprendre une réforme juste et, par là même, durable, pour répondre aux craintes exprimées aujourd'hui par les agents du ministère des affaires étrangères, nous serons à vos côtés. »



Fonction publique

Rapporteur pour avis du budget de la fonction publique

En tant que **rapporteur pour avis du budget de la fonction publique**, Jacqueline Gourault est intervenue le 6 décembre 2010 sur la mission « Gestion des finances publiques et des ressources », interrogeant le Ministre sur la Formation et la Mobilité des fonctionnaires :

« Comment, Monsieur le Ministre, concilier une mise en œuvre effective de ce dispositif, dont l'objectif est de permettre le droit à la mobilité de tout fonctionnaire, comme le Gouvernement avait tenu à le proclamer en 2009, avec le principe de réduction des effectifs ? »

Le 19 novembre 2009, la sénatrice de Loir-et-Cher a présenté son **rapport pour avis du budget de la fonction publique**, faisant part de ses observations et préconisations.

Jacqueline Gourault est intervenue le 26 novembre 2008 concernant **la loi de finances pour 2009** et en particulier les **effectifs de la fonction publique** :

« Si la maîtrise de l'emploi public me paraît être un objectif inéluctable au regard des contraintes budgétaires et tout simplement de la bonne gestion des deniers publics, elle ne peut, à mes yeux, consister en un simple impératif comptable. »

Rapporteur sur le projet de loi relatif à la fonction publique territoriale

Lors de l'examen en séance du **projet de loi relatif à la fonction publique territoriale**, le 20 décembre 2006, Jacqueline Gourault est intervenue de nombreuses fois en tant que **rapporteur de la Commission des Lois**.

Le 14 mars 2006 Jacqueline Gourault est intervenue sur le **projet de loi relatif à la fonction publique territoriale** :

« Il était donc nécessaire d'opter pour une gestion nationale de ces personnels. C'est la raison pour laquelle la Commission des Lois a accepté un amendement déposé par M. Portelli. Aux termes de cet amendement, la gestion des fonctionnaires de catégorie A + serait coordonnée à l'échelon national, et confiée à un centre de gestion qui serait désigné par décret. »

Projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique

En septembre 2010, Jacqueline Gourault a cosigné une **proposition de loi tendant à modifier les dispositions relatives aux centres de gestion de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale**.

Membre de la **commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique**, Jacqueline Gourault a voté, en avril 2008, la suppression d'un amendement, déposé par le Gouvernement à l'Assemblée nationale, qui autorisait le Gouvernement à modifier par ordonnance l'organisation de la justice administrative. Cette mesure a été définitivement rejetée.

Le 29 avril 2008, Jacqueline Gourault est **intervenue sur le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique** :

« Je suis de celles et de ceux qui pensent que, la fonction publique étant investie d'une mission fondamentale dans notre pays, on ne doit pas poser un postulat de suppression de poste sans savoir quels sont les besoins dans les fonctions publiques hospitalière, territoriale et d'État. »

Rapporteur du projet de loi portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique

Le 23 mars 2005, Jacqueline Gourault est intervenue sur le **projet de loi portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique**, pointant le retard de la France :

« Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui prévoit diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique. En préambule, permettez-moi de rappeler le retard considérable de la France en ce domaine. Comme vous le savez, en effet, depuis de trop nombreuses années, la France est régulièrement montrée du doigt pour ses retards, en particulier dans le domaine de la transposition du droit communautaire. »

Disparité des régimes indemnitaires

Jacqueline Gourault a posé une **question écrite au Ministre de la Fonction publique**, le 3 février 2005, sur la **disparité des régimes indemnitaires des personnels** travaillant pour les communautés d'agglomération, selon qu'ils sont des agents communaux transférés ou des agents engagés directement par ces communautés.



Institutions/Droit

Modernisation des institutions

Lors de la séance publique sur le **projet de loi de modernisation des institutions de la V^e République**, le 24 juin 2008, Jacqueline Gourault a voté contre ce projet, le pluralisme politique n'étant pas suffisamment respecté.

Elle est intervenue par ailleurs au sujet du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) :

« Évitions le trompe-l'œil : le projet de loi constitutionnelle évoque une « formation plénière », alors qu'en réalité celle-ci ne comporte qu'une partie des membres des deux formations. En effet, aux termes de la rédaction issue des travaux de l'Assemblée nationale, seuls trois des cinq magistrats du siège et trois des cinq magistrats du parquet participent à cette formation ; le terme « plénière » semble donc quelque peu abusif. Donc, la première modification que je propose, c'est que le CSM siège réellement en formation plénière. »

En **2005**, lors du Congrès de Versailles, la sénatrice a voté contre la **Charte de l'environnement** qui a inscrit le principe de précaution dans la Constitution.

Projet de loi habilitant le gouvernement à simplifier le Droit

Le 13 octobre 2004, Jacqueline Gourault est intervenue sur le **projet de loi habilitant le gouvernement à simplifier le droit, craignant l'usage des ordonnances** :

« Il est vrai que, tous, nous partageons cette exigence d'efficacité et de simplification, mais je souhaite dire, à cette occasion, combien l'usage à répétition de l'article 38 de la Constitution nous paraît dangereux. »

Défenseur des droits

Jacqueline Gourault a défendu le maintien du Défenseur des enfants, en marge du Défenseur des Droits lors de la **rectification de son vote pour le maintien d'un Défenseur des enfants indépendant**, le 10 juin 2010. **Elle a réitéré sa demande du 15 décembre 2010 et souhaite :**

« Réclamer de nouveau que soit revu le vote par paquets déposés par un seul membre ou représentant de groupe. Revenir sur ce procédé éviterait bien des erreurs. »

Le 3 juin 2010, lors de l'examen du projet de loi organique portant création du Défenseur des Droits, **la sénatrice a voté un amendement visant à maintenir l'indépendance du Défenseur des enfants** qui ne doit pas être dilué au sein d'une « super institution » que serait le Défenseur des Droits.

Justice

Jacqueline Gourault a posé une **question écrite au Garde des Sceaux** sur les inquiétudes exprimées par le Conseil de l'ordre du barreau de Blois concernant la **mise en œuvre de l'aide juridictionnelle**. Car en 2006 la stabilité du montant du taux de l'unité de valeur a eu pour conséquence la régression de l'indemnisation des avocats en matière d'aide juridictionnelle et en même temps, le nombre de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle totale ou partielle n'a cessé de croître. L'effort de solidarité nationale permettant un égal accès à la justice devrait ainsi être mieux réparti pour ne pas peser sur les seuls cabinets d'avocats.



Intérieur/Sécurité

Sous-préfectures

Jacqueline Gourault a **interrogé le Ministre de l'Intérieur sur l'avenir des sous-préfectures**, dans un courrier daté du 4 janvier 2009. Elle lui a fait part des inquiétudes et des interrogations des élus locaux concernant la réorganisation des services de l'État au niveau départemental suite à l'annonce faite dans la presse, le 15 septembre 2008, qu'une quinzaine de sous-préfectures seraient proposées à des conseillers d'administration.

Vente des quasi-armes

La sénatrice a posé une **question écrite au Ministre de l'Intérieur**, le 23 février 2006, à propos de la **vente libre des quasi-armes** qui se généralisent dans les affaires de vols à main armée.

Car les malfaiteurs peuvent bénéficier d'une certaine indulgence en raison de l'absence d'intention d'homicide, mais les policiers peuvent ouvrir le feu en cas de légitime défense apparente.

Donc des mesures devraient être envisagées afin de mettre fin à la confusion entre armes réelles et factices.

Expulsions

Le 15 juillet 2004, Jacqueline Gourault a **pris la parole pour défendre la proposition de loi relative aux conditions permettant l'expulsion des personnes** visées à l'article 26 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France :

« C'est pour remédier à ce vide juridique que nous nous devons de voter en faveur de cette proposition de loi qui, par sa formulation, inclut les provocations à l'encontre des personnes en raison de leurs origines, de leur religion, de leur sexe ou de leurs convictions politiques. [...] Il nous appartient de montrer l'exemple en évitant que le communautarisme, qui ne cesse de se développer en France, ne vienne gangrener les relations entre les personnes de cultures et de religions différentes qui résident dans notre pays. »

Immigration/droit du sol

Lors de la deuxième lecture du projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, en avril 2011 la sénatrice centriste a déposé un **amendement** visant à supprimer les modifications introduites par l'Assemblée nationale qui remettaient en cause le **droit du sol** visé à l'article 2 du projet de loi. Cet amendement a été adopté, préservant ainsi l'automatisme de l'acquisition de la nationalité française pour les personnes nées sur le territoire national, soit ce que l'on appelle le « droit du sol ».

Création d'une délégation parlementaire au renseignement

Le 25 septembre 2007, Jacqueline Gourault est intervenue sur le projet de loi portant création d'une délégation parlementaire au renseignement, exprimant l'approbation de son groupe :

« Le groupe UC-UDF approuve donc entièrement la création d'une telle délégation, qui assurera une meilleure connaissance de l'organisation des services de renseignement, de leurs orientations stratégiques et de l'utilisation des moyens qui leur sont alloués. Le texte proposé aujourd'hui garantit l'équilibre nécessaire entre l'exigence du secret et celle d'informer le Parlement. En outre, il permet à la France de s'aligner sur ce qui se fait dans les autres grandes démocraties occidentales. »



International

Rapporteur Commission Affaires étrangères

Le 6 janvier 2004, Jacqueline Gourault, rapporteur de la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, est intervenue lors de la séance sur le **projet de loi concernant l'approbation de l'accord entre la France et l'Argentine :**

« Ce pays a, en effet, toujours eu le souci de maintenir la qualité de ses élites militaires, en dépit des turbulences économiques qui l'ont affecté. »

Jacqueline Gourault est intervenue sur le **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre la France et l'Afrique du Sud**, le 6 janvier 2004. En tant que rapporteur de la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, la sénatrice a encouragé la signature de cet accord car selon elle :

« La France doit s'appuyer sur les capacités africaines existantes, au premier rang desquelles celles de l'Afrique du Sud. »

Le 27 mai 2004, la sénatrice de Loir-et-Cher est intervenue sur le **projet de loi baccalauréat et lycées franco-allemands**, pour défendre l'adoption de ce projet de loi autorisant l'approbation d'une convention, allant dans le sens d'un renforcement de la coopération éducative et linguistique entre la France et l'Allemagne.

Irak

Le 13 février 2003, lors des **questions d'actualité au gouvernement***, Jacqueline Gourault a pris la parole pour questionner le Ministre sur la **situation en Irak**:

« Monsieur le ministre, à la veille d'une réunion du Conseil de sécurité décisive et à quatre jours d'un Conseil européen convoqué par la présidence grecque, comment le Gouvernement entend-il poursuivre son effort de conviction auprès de nos partenaires et alliés pour que le règlement de la crise irakienne ne mette pas en péril les règles organisant la communauté internationale, la relation transatlantique et le continent européen ? »

Droits de l'Homme

La sénatrice est intervenue lors de la discussion d'une **question orale avec débat** le 23 janvier 2003 sur le **respect des engagements internationaux en matière de Droits de l'Homme**:

« Il me semble que, compte tenu de conceptions très différentes d'un État à l'autre sur le statut à accorder aux enfants ou sur la prostitution, l'adoption de mesures concrètes en ces domaines reste un véritable défi. »

Têtes maories

Déposée le 28 février 2008, la **proposition de loi visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande** et relative à la gestion des collections, a été cosignée par Jacqueline Gourault.

Défense

Jacqueline Gourault est intervenue lors de la séance du 14 janvier 2003 concernant le **projet de loi de programmation militaire** pour les années 2003 à 2008:

« Mon intervention s'articulera autour de deux axes. Le premier tend à saluer un acte politique fort : la priorité retrouvée de notre défense. Le second réside dans une invitation au renouvellement de notre ambition politique dans le domaine de la défense. »



Maintien des industries locales

Jacqueline Gourault, le 3 juin 2010, a **interrogé le Ministre de l'Industrie concernant les menaces de délocalisation** de Produits Céramiques de Touraine (PCT), entreprise de Selles-sur-Cher qu'elle soutient:

« Je sais que l'État ne peut pas tout faire, mais cet exemple est emblématique. Une telle situation mériterait que l'État se penche un peu plus sur cette question des délocalisations. »

* voir lexique

Lors de la séance du 26 mars 2009, la sénatrice a **interrogé le gouvernement sur l'avenir de la filière automobile** :

« Monsieur le secrétaire d'État, je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer comment le Gouvernement explique cette différence entre les faits et les discours et ce qu'il entend faire pour remédier à un comportement qui encourage les Français à acheter des véhicules de marque étrangère, au détriment des constructeurs nationaux. »

Le 13 mars 2003, lors de la discussion d'une **question orale avec débat sur les zones franches urbaines**, Jacqueline Gourault est intervenue :

« Au-delà de la coordination de ces politiques, je salue, Monsieur le Ministre, votre souci constant de voir l'ensemble des acteurs de ces territoires travailler dans la même direction ; sans les partenariats locaux, la concertation et la coordination des acteurs, la politique de la ville ne saurait réussir. »

Jacqueline Gourault a posé une **question orale sans débat à la Ministre déléguée à l'industrie**, le 24 octobre 2002, au sujet de la situation difficile du **bassin d'emploi de Romorantin** suite aux incertitudes relatives au maintien de l'activité de Matra-Automobile, fabricant pour Renault qui malheureusement délocalise de plus en plus la production de ses véhicules au détriment des employés français comme ceux de Romorantin.

Lutte contre la contrefaçon

Lors de la séance du 17 octobre 2007, Jacqueline Gourault est **intervenue concernant le projet de loi de lutte contre la contrefaçon**. Selon elle :

« Deux aspects du projet de loi suscitent toutefois des interrogations. Je pense à la mesure visant à confier à des organismes de défense professionnelle le droit de constater les actes de contrefaçon, ainsi qu'à la suppression de la notion d'échelle commerciale ».

Le 19 septembre 2007, la sénatrice est intervenue en séance sur le **projet de loi de lutte contre la contrefaçon**, inquiétante pour la région Centre :

« Ma région bénéficie d'une forte implantation des industries pharmaceutiques et cosmétiques, qui représentent une source de revenus économiques très importante. Le développement de ce bassin de population passe par le maintien de ces entreprises à fort potentiel d'embauche. Par conséquent, vous comprendrez que j'attache une très grande importance à la lutte contre la contrefaçon ».



Santé/Solidarités

Le 26 novembre 2010, Jacqueline Gourault a déposé **un amendement contre la désertification médicale**. Elle propose d'élargir les conditions de remboursement anticipé du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour les maisons de santé. Son amendement a été adopté à l'unanimité dans le cadre du budget 2011.

Jacqueline Gourault a cosigné, avec plusieurs collègues centristes, une **proposition de loi relative à l'organisation de la médecine du travail**, le 10 novembre 2010.

La sénatrice de Loir-et-Cher est intervenue lors de la séance du 27 octobre 2009 afin de questionner la **Ministre de la Santé** sur la **publicité pour le tabac** et « *les méthodes publicitaires douteuses utilisées pour la promotion du tabac* ».

Le 20 janvier 2005, Jacqueline Gourault a posé une **question écrite au Ministre de la Santé** sur les conditions d'obtention de la **qualification ou de la requalification de médecin spécialiste**. Car si depuis 1948 cette compétence relève de l'ordre des médecins, un projet prévoit de transférer cette compétence au système universitaire, or les médecins universitaires ne l'ont pas demandé.

Politique petite enfance-jeunesse

La sénatrice a attiré l'attention du Ministre de la Santé et des Solidarités, via une **question écrite** datée du 26 octobre 2010, sur le soutien que la Caisse d'allocations familiales apporte à la **politique « petite enfance-jeunesse »**. Les nouveaux critères proposés par la Caisse étant source d'inquiétude pour les maires et le devenir des dispositifs en place.

Bioéthique

Lors de l'examen du projet de loi relatif à la bioéthique en avril dernier, Jacqueline Gourault a déposé **deux amendements** en Commission. Le premier visait à supprimer l'article 4 quater (nouveau) afin de **rétablir l'ordonnance du 13 janvier 2010**, dite « ordonnance Ballereau », et ainsi éviter de balayer toute la réforme de la biologie, fruit d'un important travail de fond et de consensus.

Le deuxième concernait l'alinéa 4 de l'article 9, il visait à **préserver la possibilité la possibilité offerte à chaque femme enceinte d'être informé de tous les examens possibles de biologie médicale et d'imagerie** au cours de sa grossesse et non de réserver ces examens à certaines femmes seulement « *lorsque les conditions médicales le nécessitent* » comme le texte initial l'indiquait. Ces deux amendements ont été **adoptés** par la Commission puis confirmés par l'ensemble des sénateurs lors du vote en séance publique.

Jacqueline Gourault a **cosigné une proposition de loi** relative à l'aménagement du permis à points, le but étant de raccourcir, sous certaines conditions, les délais de récupération de points, le 2 avril 2010.

Transports/ Aménagement du territoire



Transports ferroviaires

Membre de l'**Association Interconnexion Sud TGV** dont le but est d'améliorer la liaison Massy/Valenton au sud de Paris et de créer une ligne nouvelle dédiée aux TGV reliant la façade Atlantique et les LGV Est, Sud-Est et Nord, et de l'**Association TGV Grand Centre Auvergne** qui défend le doublement de la ligne Paris-Lyon passant par l'ouest Orléans.

Le 26 janvier 2005, Jacqueline Gourault est intervenue lors des **questions orales avec débat sur l'avenir du fret ferroviaire** :

« L'évocation de l'avenir du fret en France doit prendre en compte trois dimensions : la dimension européenne, la nécessaire dimension environnementale et, enfin, mais ce n'est pas la moindre, la dimension de l'aménagement du territoire. »

La sénatrice a pris la parole lors de la séance du 16 juillet 2004 sur le **projet de loi modifiant la loi relative aux entreprises de transport aérien** et notamment à la société Air France exprimant l'avis positif du groupe de l'Union Centriste sur ce projet de loi.

Le 3 juin 2003, Jacqueline Gourault est intervenue lors du **débat suite à la déclaration du gouvernement sur les infrastructures 2003-2020** :

« En ce qui concerne le projet de liaison pendulaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse - POLT - [...] Une telle infrastructure permettrait de maintenir un mode de transport ferroviaire alternatif au TGV qui desservirait plusieurs régions, dont la région Centre, et de raccorder celles-ci à Roissy et, au-delà, au réseau TGV européen. »

Aménagement du territoire

Le 4 mai 2006 est paru le **rapport d'information** de Jacqueline Gourault et Jean François-Poncet intitulé « **Politique régionale européenne 2007-2013 : les enjeux de la réforme pour les territoires** », fait au nom de la délégation à l'aménagement du territoire.

Développement des territoires ruraux

Le 25 janvier 2005, la sénatrice de Loir-et-Cher est intervenue pour défendre un **amendement au projet de loi relatif au développement des territoires ruraux** portant sur l'assistance gratuite des services déconcentrés de l'État quant à la délivrance des permis de construire :

« La loi relative aux libertés et responsabilités locales a limité les effets de l'article L. 421-2-6 du code de l'urbanisme en réservant l'assistance de la direction départementale de l'équipement pour l'instruction des permis de construire aux communes et aux EPCI de moins de 10 000 habitants. Après réflexion, un certain nombre d'élus considèrent que, si le seuil de 10 000 habitants est tout à fait adéquat pour les communes, il est trop bas pour les EPCI et qu'il conviendrait de le porter à 50 000 habitants. C'est ce que nous proposons dans cet amendement. »

Lors de l'examen du **projet de loi relatif au développement des territoires ruraux**, Jacqueline Gourault est intervenue, le 4 mai 2004 :

« Au-delà de ce texte, nous devons mener ensemble une réflexion globale sur les nouvelles fonctions que peuvent jouer les territoires ruraux. »

Dans le **cadre de la loi « Grenelle 1 »** d'août 2009, Jacqueline Gourault a défendu le **maintien de l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France dans le régime d'application des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)**. Depuis la promulgation de cette loi, seul un avis simple est nécessaire.



Travail

La sénatrice a **interpellé le Ministre du Travail**, de l'Emploi et de la Santé au sujet du Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise, dit « **nacre** », le 24 février dernier. La diminution du budget alloué à ce dispositif étant inquiétante.

La **proposition de loi relative à la pérennisation du régime d'assurance chômage des professions du spectacle**, de l'audiovisuel et du cinéma, déposée le 1^{er} mars 2005, a été cosignée par Jacqueline Gourault.

Le 23 octobre 2008, Jacqueline Gourault a attiré l'attention du **Ministre du Travail** sur le secteur de **l'aide à domicile en matière de politique salariale**. Car si ce secteur est en pleine progression et est encore amené à progresser dans les années à venir, beaucoup de salariés n'atteignent par le Smic.

Emploi

Le 8 juillet 2010, Jacqueline Gourault a **interrogé le Secrétaire d'État chargé de l'Emploi** sur **l'évolution de l'aide au poste et la situation financière des entreprises d'insertion**. Ces dernières envisagent en effet de diminuer leur nombre de salariés en insertion car l'aide au poste qu'elles perçoivent durant le contrat temps plein n'est pas indexée et n'a pas été réévaluée depuis 10 ans, alors qu'à période égale, le Smic a été revalorisé de 41 %.

Réforme des retraites

La sénatrice a choisi de **s'abstenir lors du vote du projet de loi portant réforme des retraites**, regrettant notamment qu'il n'y ait pas eu de débat de fond sur le report de l'âge de 65 à 67 ans, elle est donc intervenue pour expliquer son vote, le 11 octobre 2010 :

« Favorable à la réforme pour des raisons économiques, financières, démographiques et générationnelles, je me suis cependant abstenue, certaines mesures me semblant injustes ; d'autres n'ayant pas été traitées comme celles des régimes spéciaux. »

Jacqueline Gourault a cosigné une proposition de loi, déposée le 18 mai 2009, tendant à **soumettre les contributions des employeurs destinées au financement des régimes de retraites conditionnant la construction des droits à prestation à l'achèvement de la carrière, dits « retraites chapeaux », aux prélèvements sociaux de droit commun**.



Urbanisme

Habitat et construction

Le 5 juin 2003, la sénatrice est intervenue sur le **projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'urbanisme, à l'habitat et à la construction**, afin d'expliquer son vote en faveur de ce texte :

« Je crois qu'il faut faire confiance aux élus. Ils ne vont pas forcément chercher à s'engouffrer dans les brèches. Les élus locaux, que nous connaissons bien, sont, pour la plupart, des gens raisonnables, qui ne cherchent pas à contourner la loi, qui cherchent à faire le mieux pour leur commune, leur département. »

Jacqueline Gourault a pris la parole le 7 mai 2003 sur le projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'urbanisme, à l'habitat et à la construction :

« Ce texte constitue une avancée remarquable dans la vie quotidienne des élus locaux. [...] Comment ne pas se féliciter du renforcement du rôle des collectivités locales dans la définition du périmètre des SCOT? »

Logement

Le 17 janvier 2002, Jacqueline Gourault a posé une **question orale sans débat à la Secrétaire d'État au Logement** sur la situation paradoxale créée pour certaines communes par la **loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain** qui impose à certaines communes l'existence de plus de 20 % de logements sociaux.

Car certaines communes, comme celle dont la sénatrice est maire, La Chaussée-Saint-Victor, sont dans des situations bien spécifiques, soumises à des contraintes particulières, et ainsi ne peuvent se conformer à cette exigence. Elles se voient alors pénalisées par des sanctions financières non justifiées.

RAPPORTS



Rapports d'information

- Le 1^{er} février 2011 est sorti le rapport de Jacqueline Gourault et Didier Guillaume fait au nom de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation et intitulé : « **Rénover le dialogue entre l'État et les collectivités territoriales : une nécessité pour une démocratie apaisée** ».
- En juin 2009, Jacqueline Gourault et Yves Krattinger, ont écrit le rapport d'information « **Faire confiance à l'intelligence territoriale** », fait au nom de la mission commune d'information. Après un rapport d'étape publié en mars 2009, la mission sur l'organisation et l'évolution des collectivités a souhaité approfondir ses analyses sur la gouvernance, la clarification des compétences et les finances locales.
- Un rapport d'étape sur la réorganisation territoriale, de Jacqueline Gourault et Yves Krattinger, fait au nom de la mission Collectivités territoriales est paru en mars 2009.
- La sénatrice de Loir-et-Cher et son collègue Jean François-Poncet ont déposé en mai 2006 un rapport intitulé « **La politique régionale européenne pour 2007-2013 : les enjeux de la réforme pour les territoires** », fait au nom de la délégation à l'aménagement du territoire.

Rapports législatifs

- Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2011, Jacqueline Gourault a fait **un rapport concernant la fonction publique**, au nom de la Commission des Lois dont elle fait partie.
- De même, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010, Jacqueline Gourault avait déjà fait **un rapport concernant la fonction publique**, toujours au nom de la Commission des Lois.
- Déjà dans le cadre du projet de loi de finances pour 2009, Jacqueline Gourault avait également fait **un rapport concernant la fonction publique**, au nom de la Commission des Lois.

- Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2008 et au nom de la Commission des Lois, la sénatrice de Loir-et-Cher a écrit **un rapport sur la gestion des finances publiques et des ressources humaines** (fonction publique et modernisation de l'État).
- Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2007 et au nom de la Commission des Lois, Jacqueline Gourault a déposé **un rapport concernant la direction de l'action du gouvernement et l'information administrative**.
- En décembre 2006, Jacqueline Gourault a écrit **un rapport sur le projet de loi relatif à la fonction publique territoriale**.
- Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006 la sénatrice centriste a déposé **un rapport concernant la direction de l'action du gouvernement**, rapport fait au nom de la Commission des Lois.
- Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2005, Jacqueline Gourault a écrit **un rapport sur la fonction publique**.
- La sénatrice a déposé **un rapport concernant le projet de loi portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique**, en mars 2005.
- En mai 2005, Jacqueline Gourault a rendu un rapport intitulé « **Réflexion prospective sur le fonctionnement de la démocratie locale** » à Gilles de Robien, Ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer des gouvernements. Elle préconisait : **une modernisation profonde des modes et aires d'élections des élus locaux, de sortir de la logique de compétences trop largement partagées entre les collectivités** et enfin pour l'Etat, **une réforme de son administration territoriale et l'exercice plein de ses missions de cohésion, de solidarité et de neutralité** au sein des territoires.
- Jacqueline Gourault a rédigé **un rapport sur le projet de loi baccalauréat et lycées franco-allemands**, en mai 2004.
- En décembre 2003, Jacqueline Gourault a écrit deux rapports : le premier sur **le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre la France et l'Argentine**. Le second sur **le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre la France et l'Afrique du Sud**.
- La sénatrice a écrit **un rapport sur le projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil modifiant l'acte portant élection des représentants au Parlement européen**, en juin 2003, au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées.
- En mars 2002, au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Jacqueline Gourault a rédigé **un rapport sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord avec l'Allemagne relatif à la coopération dans l'exercice des missions de police de la navigation sur le secteur franco-allemand**.

160 PROJETS LOCAUX SUBVENTIONNÉS PAR LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Depuis 2001, Jacqueline GOURAULT a financé près de 160 dossiers portés par les communes de Loir-et-Cher. Les 291 communes du département sont éligibles. Seules les dépenses d'investissement peuvent être subventionnées à hauteur de 50 % maximum du montant des travaux. C'est naturellement en priorité les projets des communes rurales qui ont été soutenus. Ces subventions ne sont pas cumulables avec la réserve parlementaire des députés.

Mairies/Bâtiments Communaux

■ **32 projets** Aménagement et travaux divers

Eglises

■ **31 projets** Travaux divers et restauration d'œuvres religieuses ou objets d'art

Ecoles/Bâtiments de restauration scolaire

■ **20 projets** Construction, aménagement, entretien

Voirie

■ **17 projets** Travaux divers

Eau

■ **16 projets** Réseaux d'assainissement, travaux sur les réseaux d'eau, lagunage

Loisirs

■ **13 projets** Construction et aménagement des salles des fêtes, salles communales, terrains de sport et équipements

Espaces publics et aires de jeux

■ **12 projets** Travaux divers

Cœurs de villages et Centre-bourgs

■ **8 projets** Opérations d'aménagement

Vie sociale/logements

■ **6 projets** Aménagement d'espaces de vie sociale et actions pour le logement

Cimetières

■ **3 projets** Aides et travaux divers

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

Jacqueline Gourault, présidente de la Commission intercommunalité de l'AMF, dirige les travaux de cette commission qui se réunit tous les trimestres.

À l'occasion du Congrès des Maires, chaque année la sénatrice de Loir-et-Cher, aussi vice-présidente de l'AMF, présente le Bilan de l'intercommunalité et préside également les tables rondes consacrées à ce thème. Elle convie par ailleurs tous les maires de son département à un dîner convivial au Sénat, occasion pour eux de visiter ou revisiter le Palais du Luxembourg.



PARLEMENT EUROPÉEN

Jacqueline Gourault a organisé pour les maires du Loir-et-Cher deux sessions de visite du Parlement européen, à Strasbourg. Sur deux jours, accompagnés de la sénatrice, les maires du Loir-et-Cher ont ainsi pu découvrir la ville, assister à une séance du Parlement européen et en découvrir les rouages en rencontrant les élus MoDem à l'origine de cette invitation.



LEXIQUE PARLEMENTAIRE

Moyens d'exercer l'action législative

Amendement :

Un amendement a pour objet de modifier, compléter ou supprimer tout ou partie des dispositions du texte soumis au Sénat ou d'y insérer des dispositions nouvelles.

Commission :

Le Sénat comporte des commissions composées d'un nombre limité de sénateurs. Tous les sénateurs, à l'exception du Président du Sénat, font partie d'une commission permanente. Après chaque renouvellement triennal, une liste de candidats, établie par les groupes politiques est ratifiée par le Sénat. Fondées sur le principe de la proportionnalité, les commissions permanentes sont ainsi autant de « mini Sénats » dans lesquels l'assemblée plénière se retrouve. Les commissions permanentes jouent un rôle essentiel dans la préparation du travail législatif, dans le contrôle du gouvernement et dans l'information des sénateurs, surtout depuis la révision constitutionnelle de 2008.

Commission mixte paritaire (CMP) :

La commission mixte paritaire (CMP) est composée de 7 députés et 7 sénateurs pouvant être réunie à l'initiative du Premier ministre en cas de désaccord persistant entre les assemblées sur un projet ou une proposition de loi. Elle a pour mission d'aboutir à la conciliation des deux assemblées sur un texte commun.

Délégation et office :

Depuis plusieurs années, l'Assemblée nationale et le Sénat ont entrepris de se doter d'une capacité d'expertise autonome par rapport au Gouvernement et indépendante du processus normatif. L'objectif du Parlement est de pouvoir prendre du recul face à un flux considérable et croissant de textes législatifs. Il est aussi de pouvoir anticiper certaines évolutions. À cet effet, ont été créés plusieurs types d'instances nouvelles qui n'interviennent pas directement dans la procédure législative mais confortent et prolongent l'activité de contrôle des commissions permanentes, comme les délégations et les offices.

Mission d'information :

Les commissions permanentes, outre leur rôle dans l'examen des projets et propositions de loi, ont la charge, sur les questions relevant de leur compétence, d'assurer l'information des sénateurs et de les assister dans leur mission de contrôle du gouvernement. À cette fin, elles peuvent notamment, sous certaines conditions, constituer des missions d'information : une délégation de la commission est alors chargée d'étudier le problème concerné, soit en France, soit à l'étranger, et de publier un rapport.

Projet de loi :

Un projet de loi est un texte déposé par le gouvernement. Aux termes de l'article 39 de la Constitution, l'initiative législative appartient concurremment au Premier ministre et aux parlementaires. En pratique une très large majorité des lois adoptées sont issues de projets gouvernementaux.

Proposition de loi :

Une proposition de loi est un texte déposé par un ou des parlementaire(s). Aux termes de l'article 39 de la Constitution « l'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre et aux membres du Parlement ».

Moyens de contrôle du gouvernement

Question crible :

L'ordre du jour du Sénat comporte deux fois par mois des questions cribles thématiques télévisées. La Conférence des présidents fixe les thèmes de ces questions qui comportent un droit de réponse, un véritable échange entre le parlementaire et le ministre concernés est alors possible.

Question écrite :

Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au Président du Sénat, qui le communique au Gouvernement. Les questions écrites sont publiées au Journal officiel qui paraît chaque jeudi. Cette publication les authentifie et constitue le seul document mis à disposition des ministres. Ces derniers disposent en principe d'un délai d'un mois éventuellement prolongé d'un mois supplémentaire pour répondre. Les questions écrites sont un moyen pour les parlementaires de connaître la position du gouvernement sur un point assez précis.

Question d'actualité :

L'ordre du jour du Sénat comporte, deux fois par mois, des questions au gouvernement en liaison avec l'actualité. L'auteur de la question et le ministre disposent chacun d'un temps de parole de deux minutes trente. Il n'existe aucun droit de réponse au gouvernement. Les séances se déroulent toujours le jeudi après-midi, tous les quinze jours, durent une heure et sont retransmises en direct sur France 3 et sur Public Sénat.

Question orale :

Ces questions sont discutées le mardi matin tous les quinze jours de la session ordinaire selon un calendrier établi par la Conférence des présidents qui fixe également la liste des 18 questions inscrites lors de chaque séance. Des sujets plus locaux sont souvent privilégiés. L'auteur de la question dispose de trois minutes pour la présenter, le ministre lui répond pendant environ quatre à cinq minutes, puis l'auteur reprend la parole pour deux minutes maximum.

Question orale avec débat :

Chaque sénateur peut poser à un membre du gouvernement une question orale portant sur un sujet précis, accompagnée d'une demande de débat. Ces questions, lorsqu'elles sont inscrites à l'ordre du jour du Sénat, permettent tant à l'auteur de la question qu'aux autres intervenants d'obtenir des précisions sur l'action ou la gestion du gouvernement. Ces questions peuvent porter sur un sujet européen.

www.jgourault.fr



Mon équipe parlementaire
est à votre disposition :

Au Sénat

Elodie Jacquier-Laforge
Tél. : 01 42 34 39 67
Fax : 01 42 34 43 11
j.gourault@senat.fr

En Loir-et-Cher

Marie-Béatrice Loiselet
Tél. : 02 54 55 40 41
Fax : 02 54 56 84 67
j.gourault@senat.fr
Place Etienne Régnier
41260 La Chaussée Saint-Victor